

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03/02/20
PROCES-VERBAL**

Le trois février deux mille vingt, à neuf heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire au bâtiment de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch à Lazer, salle « Bernard Blanc », sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Membres du Conseil Communautaire :**Nombre de membres en exercice : 20****Nombre de présents : 16****Secrétaire de séance : Damien DURANCEAU**

Présents : BAGARD Marcel, D'HEILLY Alain, DURANCEAU Damien, FRANCOU Edmond, LACHAMP Jean-Jacques, MAGNUS Philippe, MATHIEU Bernard, MORENO Juan, MOULLET Albert, REY Jean-Louis, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard, TROCCHI Jean-Marie.

Représentés :

- DUPRAT Jean-Marc représenté par MATHIEU Bernard à qui il a donné procuration
- MAGNAN Jean-Michel représenté par DURANCEAU Damien à qui il a donné procuration

Absents excusés : DELAUP Luc, GAY Robert.

**Ordre du jour :**

- Convention de partenariat avec le Nez au Vent pour l'accueil de travailleurs en insertion dans les déchetteries
- Convention avec la commune de Garde-Colombe pour la mise en place d'ateliers numériques délocalisés à la bibliothèque de Lagrand

**1. Convention de partenariat avec le Nez au Vent pour l'accueil de travailleurs en insertion dans les déchetteries**

Projet de délibération présenté par Alain D'HEILLY

Votants : 18 – Suffrages exprimés : 18 (18 pour)

L'association d'insertion « le Nez Au Vent » propose à la CCSB de conclure une convention de partenariat afin que certains travailleurs en insertion puissent effectuer un stage au sein des déchetteries de la communauté de communes pour découvrir le métier de gardien de déchetterie. Les travailleurs concernés seront tous volontaires et sélectionnés au préalable par le responsable technique du Nez Au Vent.

L'association ne sollicite aucune contrepartie financière. Les travailleurs en insertion ne pourront en aucun cas effectuer le remplacement des agents de la CCSB. Cette convention sera établie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2020 et pourra être renouvelée si le test est concluant.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire accepte les termes de la convention de partenariat avec le Nez au Vent et autorise le président à signer tous les documents correspondant à cette affaire.

2. Convention avec la commune de Garde-Colombe pour la mise en place d'ateliers numériques délocalisés à la bibliothèque de Lagrand

Projet de délibération présenté par Alain D'HEILLY

Votants : 18 – Suffrages exprimés : 18 (18 pour)

Dans le cadre du schéma d'amélioration et de l'accessibilité aux services publics, la CCSB s'est engagée à accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne, dans l'objectif de les rendre autonome.

Pour cela, les Espaces France Services (EFS) et des Maisons de services au public (MSAP) proposent notamment des ateliers de formation sur les usages numériques.

La bibliothèque de Lagrand (commune de Garde-Colombe) dispose d'un espace adapté pour organiser ce type d'atelier. Une convention avec la commune de Garde-Colombe est donc proposée pour que l'animatrice multimédias des EFS et des MSAP anime un atelier dans les locaux de cette bibliothèque, à raison d'une demi-journée par mois. L'utilisation des locaux serait consentie à titre gracieux et la convention serait établie pour un an à compter du 1^{er} mars 2020.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve la mise en place d'ateliers numériques délocalisés et autorise le président à signer la convention avec la commune de Garde-Colombe pour l'utilisation de la bibliothèque de Lagrand.